



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 28 octobre 2021

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Francis BERNAVILLE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Présent : Claude ADAM

Absents excusés : André ANTONINI – Olivier FREMIOT

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes 77 & Comité :

Seniors , U18, U16, CDM, Vétérans,+45 ANS (Date de jeu le 14/11/2021)

-Les tirages des Coupes U14 77 & Comité seront effectués le 10/11/2021 (Date de jeu le 27/11/2021)

*Suivi FMI

*Feuilles de matchs manquantes

*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de terrain

*Forfaits Généraux/Engagements

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 23661224 Chelles 2 – Goellycompans/Mitry M. 2 U14 D3A du 25/09/2021

La Commission, suite au courriel du club de CHELLES, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de CHELLES a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 3-1 (victoire de CHELLES)
- Pas de Sanctions disciplinaires,

Considérant que le club de GOELLYCOMPANS/MITRY a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 3-1 (victoire de CHELLES)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),

- Pas de sanctions disciplinaires
- Pas de blessé,
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande **(2eme et dernière fois)** au club de CHELLES de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23661234 Villeparisis 2 - Chelles 2 U14 D3A du 09/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de VILLEPARISIS, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VILLEPARISIS a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 9-0 (victoire de VILLEPARISIS)
- Pas de Sanctions disciplinaires,

En complément la Commission demande **(2eme et dernière fois)** au club de VILLEPARISIS de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande **(2eme et dernière fois)** au club de CHELLES de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre 9-0 (victoire de VILLEPARISIS)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23670483 Vaux Rochette 1 – Avon 1 U16 D2C du 10/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de VAUX ROCHETTE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VAUX ROCHETTE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 3-1(victoire de VAUX ROCHETTE)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Pas de Sanctions disciplinaires,
- Pas de Blessé
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande **(2eme fois)** au club d'AVON de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre 3-1(victoire de VAUX ROCHETTE)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 24069264 Quincy 21 – Combs 21 +45 ANS Coupe 77 du 17/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de QUINCY, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de QUINCY a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 6-2 (victoire de COMBS)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Pas de Sanctions disciplinaires,
- Pas de Blessé
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club de VILLEPARISIS a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 6-2 (victoire de COMBS)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Pas de Sanctions disciplinaires,
- Pas de Blessé
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

La Commission enregistre le score de la rencontre (6 buts à 2 en faveur de COMBS 21)

Match 24068772 Vaux Rochette 1 – Ponthierry 1 Seniors Coupe 77 du 17/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de VAUX ROCHETTE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VAUX ROCHETTE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 2-2 (victoire de PONTIERRY 15-14 aux tirs aux buts)

Considérant que le club de PONTIERRY a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 2-2 (victoire de PONTIERRY 15-14 aux tirs aux buts)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Pas de Blessé
- Absence d'information concernant d'éventuelle réserves avant match, observations après match etc ...

La Commission enregistre le score de la rencontre (2-2, 15 t.a.b. à 14 en faveur de PONTIERRY 1)

En complément la Commission demande **(2eme fois)** au club de VAUX ROCHETTE de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23661889 Pays Bières 11 – Torcy PVM 12 Vétérans D1 du 24/10/2021

La Commission, suite au rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que M. l'arbitre a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 0-0
- Liste des personnes inscrites sur la feuille de match, (arbitres assistants, délégués),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande **(1ere fois)** aux clubs de PAYS BIERES et de TORCY PVM de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23714333 St Thibault FC 3 - FC Cosmo 3 Seniors D4B du 24/10/2021

La Commission,

Après avoir pris note des courriels des clubs de St Thibault FC et FC Cosmo informant la Commission d'une erreur de score sur la FMI : (5-3 en faveur de ST THIBAULT FC 3)

Considérant que les 2 clubs informent la Commission que l'équipe de FC COSMO 3 a bien remporté la rencontre (5 - 3)

La Commission enregistre le score de la rencontre (5 – 3 en faveur de FC COSMO 3)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ere} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE
23654923	24/10/21	SENIORS D3A	ESBLY 1 PLAINE France 1
23655196	24/10/21	SENIORS D3D	PONTAULT UMS 2 CHAMPS FC 1
23655197	24/10/21	SENIORS D3D	THORIGNY 2 COMBS 2
23714511	24/10/21	SENIORS D4D	BAGNEAUX NEM. 2 FC VARENNES 1
23662395	24/10/21	VETERANS D3A	MAY/PLESSIS 11 COULOMMIERS 11
23701078	24/10/21	+45 ANS Groupe D	NANTEUIL 21 TORCY PVM 21
23670666	24/10/21	U18 D2B	ROISSY/LESIGNY 2 MEAUX ADOM 1
24035111	24/10/21	U18 D3A	VAL DE France/ESBLY 1 GOELLYCOMPANS/MITRY 2
23670308	24/10/21	U16 D2A	COURTRY 1 VAL DE France/ESBLY 1
23734788	24/10/21	U16 D3A	COLLEGIEN 1 OTHIS 1
23735250	24/10/21	U16 D3B	PETIT MORIN VAIRES 2
23735253	24/10/21	U16 D3B	COULOMMIERS 1 FERTE S/J 1
23735381	24/10/21	U16 D3C	PONTAULT UMS 2 CHELLES 2
23735516	24/10/21	U16 D3D	GRETZ T. 2 VAL DE L'YERRES 1

La Commission réclame pour la 2^{eme} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE
23737363	16/10/2021	U14 D4C	BREUILLOISE 1 PLAINE France/CLAYE 4
24069083	17/10/2021	U16 COUPE 77	LE PIN VILLEVAUDE1 GRETZ TOURNAN 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

NEANT

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 6 et 7 novembre 2021

Match 23660717 Claye Souilly 2 – Vaires 2 U14 D2A du 06/11/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre le 27/11/2021 au lieu du 06/11/2021

Accord du club de VAIRES

La Commission,

Considérant que l'équipe de Vaires est qualifiée pour le tour 3 de la Coupe 77 U14, prévu le 27/11/2021.

Considérant que le tirage du prochain tour de coupe doit être effectué le mercredi 10/11/2021,

Demande refusée par la Commission

Match 23701331 Pays Bières 22 – Fontainebleau RC 21 +45 ANS groupe G du 07/11/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU RC** pour disputer la rencontre le 16/01/2022 au lieu du 07/11/2021

Demande refusée par le club de PAYS BIERES

Match 23701330 St Germain Laval 21 – Avonnaise 21 +45 ANS groupe G du 07/11/2021

Demande de modification de date par courriel du club de **AVON** pour disputer la rencontre le 28/11/2021 au lieu du 07/11/2021

La Commission,

Considérant que l'équipe de St Germain 21 a déjà une rencontre de programmée à cette date.

Demande refusée par la Commission

Week-end du 13 et 14 novembre 2021

La Commission,

Considérant l'organisation des rencontres de Coupe de France, Coupe Gambardella et Coupe de Paris (horaire 14h30) du 14 novembre 2021,

Décide de programmer le coup d'envoi des rencontres de Coupe 77 et Comité U18 - U16 du 14 novembre 2021 à 12h30.

Week-end du 20 et 21 novembre 2021

Match 23661895 Bagneaux Nemours 11 – Val de France 11 Vétérans D1 du 21/11/2021

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre sur les installations de VAL DE France au lieu de BAGNEAUX NEMOURS.

Accord du club de VAL DE France

Accord de la Commission.

La Commission demande aux 2 clubs de préciser s'il s'agit :

- **D'une simple inversion de match (les rencontres Aller et Retour auraient donc lieu sur les installations de VAL DE FRANCE), ou d'une inversion ALLER/RETOUR.**

Match 2366895 Bagneaux Nemours 1 – Quincy 1 U16 D1 du 21/11/2021

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre sur les installations de QUINCY au lieu de BAGNEAUX NEMOURS.

Accord du club de QUINCY

Accord de la Commission.

La Commission demande aux 2 clubs de préciser s'il s'agit :

- **D'une simple inversion de match (les rencontres Aller et Retour auraient donc lieu sur les installations de QUINCY), ou d'une inversion ALLER/RETOUR.**

De plus, le 21/11/2021, le club de QUINCY a déjà une rencontre de U18 D1 prévue à 13h00 sur leur installation.

Dans le cas présent le club de QUINCY doit obtenir l'accord de l'un de ces 2 adversaires pour modifier l'horaire de l'une des 2 rencontres (U18 – U16).

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de THORIGNY:

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... **Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A

Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A

***Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... **Match 22142227**

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF (accord du club de MOUSSY)

La rencontre Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A, aura donc lieu à 15h30 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF

Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF (accord du club de MOUSSY) ~~pour le 11/12/2021 à 16h00 au lieu du 12/12/2021 à 15h30~~ pour le 12/12/2021 à 13h00

La rencontre Othis 2 – Brie FC 1 Seniors D3A, aura donc lieu à 13h00 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF

(Sous réserve de la réception de l'accord de changement d'horaire du club de BRIE FC)

Club de CHAMPS AS :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... Match 22525352

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- l'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B

Club de BOISSISE PRINGY:

Commission Régionale de Discipline du 29/09/2021

« ... Match 23766240 Boissise Pringy – Igny A.F.C. 1 Coupe de France du 05/09/2021 (2^e tour)

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de BOISSISE PRINGY US. Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de BOISSISE LE ROI et PRINGY, ... »

La Commission informe le club de Boissise que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Boissise Pringy 1 – Savigny 1 Seniors D2C

ENGAGEMENTS

***GOELLYCOMPANS/MITRY 3**

U16 D3

En attente

***NANGIS 2**

U16 D3

En attente

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX suite à 3 FORFAITS

***GRETZ TOURNAN 2**

U18 D2B